



COMPTE-RENDU SEANCE DU 26 AVRIL 2012

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 26 avril 2012

Décide :
A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 29 mars 2012

D'approuver le procès-verbal du 29 mars 2012

Fonds départemental d'aide aux jeunes

D'autorise le Maire à :

- signer la convention avec la Direction de l'Enfance, de la Famille et de l'Insertion (Convention D.E.F.I. 2012)
- verser une participation financière à hauteur de 0,15 € par habitant soit pour 7 274 habitants (recensement 2010) la somme de 1 091,10 € au Conseil Général de la Moselle.

Développement de la zone sportive au stade Léo Lagrange – Mission complète de Maîtrise d'œuvre

De lancer le marché de maîtrise d'œuvre et les études nécessaires au développement de la zone sportive à Guénange, à la création du club house d'athlétisme ainsi qu'à l'extension en cours du tennis couvert.

Projet de développement du pôle sportif de Guénange

DEPENSES	en euros HT		RECETTES	
			% sur HT	
constructions :				
Boulodrome	290 000	REGION LORRAINE CADT	10,42	100 000
Sanitaires Publics	80 000			
Terrain synthétique	400 000	CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE PACTE II dont enveloppe de base 275 777 €	41,67	400 000
Aire de lancer marteau	28 000	FEDER	10,42	100 000
Parkings et Accès	40 000			
Maîtrise d'œuvre (9%)	65 000	VILLE DE GUENANGE	36,46	350 000
COSPS (1%)	7 400			
BC (2%)	14 600	FEDERATIONS	1,04	10 000
CSSI (0,5%)	3 600			
Assurances DO et Chantiers (3%)	21 900			
Arpentages	3 500			
Etudes de sols	5 000			
Publications marchés publics	1 000			
TOTAL H.T.	960 000	TOTAL H.T.		960 000
		TVA 19,6%		188 160
		TOTAL T.T.C.		1 148 160

Avenant n°2 à la convention de location et de gestion de la maison de retraite

De signer l'avenant qui sera applicable dès le 01er juillet 2012 avec THERAS SANTE qui a repris la gestion de la maison de retraite les Glycines à Guénange.

Les travaux de construction de l'unité Alzheimer étant achevés.

Contrôle Assainissement lors des cessions immobilières

De formuler l'expression du besoin de la ville auprès du S.I.R.G.E.A. (Syndicat Intercommunal de la Région de Guénange pour l'eau et l'assainissement),

De demander à être informé en cas d'anomalie liée au contrôle de l'assainissement privatif. La commune suivra l'évolution de la mise en conformité au titre de la police de l'eau, l'acquéreur disposant d'une année pour réaliser à ses frais la conformité.

Le contrôle de l'assainissement collectif est obligatoire au titre du règlement local de l'assainissement (article 28 et suivants), en application du code de la santé publique (L1331-4 et 11), et indirectement au titre de l'article L271-4 du code de la construction et de l'habitation.

Lors des transactions immobilières, il est indispensable de valider que l'immeuble cédé est effectivement raccordé correctement aux réseaux d'assainissements collectifs (eaux usées et eaux pluviales).

Subventions associations

De verser les propositions suivantes :

Article	Nom de l'Organi	Objet	Montant	VOTE
6574	AMOMFERLOR	Subvention	300 €	Unanimité
6574	tennis club	Aide à la formation	80 €	Unanimité
6574	SC GUENANGE	1er acpte subvention	4 000 €	Unanimité
TOTAL			4 380 €	

TOTAL GENERAL 4 380 €

Acceptation d'indemnité d'assurance

D'accepter le remboursement de l'assurance de la ville à hauteur de 779€, concernant le sinistre survenu au local Espace Jeunes, 2A, allée des Coquelicots.

Indemnité suite sinistre sur Garde-corps

D'accepter un remboursement de 1 495€, d'un administré, correspondant au montant des dégradations causées sur les barrières de sécurité de l'école St Matthieu.

à 20 voix pour et 7 abstentions

Convention de partenariat – Course cycliste semi-nocturne Guénange

De signer la convention de partenariat avec Cyclo Sport Thionvillois et de verser une subvention de 2 000,00 € dans le cadre de l'organisation de l'épreuve intitulée Semi Nocturne Guénangeoise qui se déroulera le vendredi 8 juin 2012.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE